

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2025-26

Extrait du registre des délibérations

Séance du 31 mars 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq le trente et un mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 10

Nombre de Membres Votants : 13

Date de la Convocation : 19 mars 2025

Présents : M. Gary LEROUX, M. Patrick VERNOUX, Mme Sandra PENIN, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Annick FALCAND, M. Christophe TRIPOZ, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Florence PIRAT, Mme Laurie PASCAL, Mme Sandra RUCH.

Excusés : M. Sylvain BELFIS (ayant donné pouvoir à M. Vincent GUICHARDAN), Mme. Dominique MICHEL (ayant donné pouvoir à M. Gary Leroux), M. Franck BOUVARD (ayant donné pouvoir à Sandra Penin), M. Bruno BOURY, Mme Nathalie AUPOIL-DANTHON.

Secrétaire de séance : M. Jérôme Chavanel

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE STERILISATION D'ANIMAUX ERRANTS

M. et Mme Spiteri ont procédé à la capture et à la stérilisation de chats errants sur le domaine communal. Cette démarche s'est substituée au devoir de la commune en termes de stérilisation. Il est proposé au conseil de participer au frais qui ont été à leurs charges à hauteur de 525.60 €

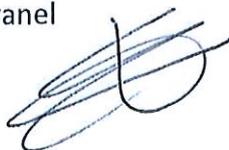
Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de rembourser la somme de 525.60 € à M. et Mme Spiteri.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'aboutissement de ce projet.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Jérôme Chavanel



Le Maire,
Gary Leroux



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le 10/04/25
Publiée le 10/04/25

Le Maire,
G LEROUX



Accusé de réception en préfecture
001-210102200-20250331-2025033126-DE
Date de télétransmission : 10/04/2025
Date de réception préfecture : 10/04/2025